



APPEL A CANDIDATURES

MISE EN LOCATION D'UN BAR-RESTAURANT-EPICERIE SUR LA COMMUNE DE VENTISERI

TABLE DES MATIERES

I. OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES	3
II. LOCALISATION ET SPECIFICITES DU COMMERCE	3
III. LES OBJECTIFS DU PORTEUR DE PROJET	3
IV. CONDITIONS D'EXPLOITATION ET CADRE JURIDIQUE.....	4
1. Formalités administratives	4
2. Modalités d'occupation.....	4
3. Constitution du dossier de candidature.....	5
V. RETRAIT ET DÉPÔT DU DOSSIER DE DÉCLARATION DE CANDIDATURE.....	5
1. Retrait du dossier	5
2. Remise du dossier	5
3. Admissibilité	6
4. Attribution	6

I. OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES

La Commune de Ventiseri, représentée par Monsieur le Maire, François TIBERI, est propriétaire des murs et d'un fonds de commerce multiservices de proximité bar, restaurant, épicerie, dépôt de gaz et de pain.

La commune souhaite confier l'exploitation de celui-ci à un professionnel et lance ainsi un appel à candidatures pour l'exploitation en location du fonds de commerce.

A ce titre, la commune souhaite engager un partenariat avec le preneur autour de deux axes prioritaires :

- faire de cet établissement un lieu attractif en l'ouvrant le plus largement possible à la majorité des habitants de Ventiseri et du territoire ;
- faire de cet établissement un pôle festif et d'animations au cœur du village.

Le bail commercial sera régi par les dispositions en vigueur.

II. LOCALISATION ET SPECIFICITES DU COMMERCE

Le commerce est situé en plein cœur du village au sein d'un bâtiment de plein pied. La surface mise à disposition pour l'exploitation du restaurant est **d'environ 100 m²**.

Cette surface comporte :

- une entrée ;
- deux salles de restauration dont une avec cheminée ;
- une cuisine équipée ;
- des sanitaires ;
- une terrasse extérieure .

Il bénéficie d'une bonne visibilité et de places de stationnement à proximité.

III. LES OBJECTIFS DU PORTEUR DE PROJET

La commune souhaite sélectionner un locataire qui présentera un projet répondant aux critères suivants :

- Il disposera d'une cuisine professionnelle aux normes, d'un espace de restauration intérieure et d'une terrasse extérieure : les clients pourront y manger leurs repas et y boire leur café en toute convivialité. Il mettra en avant la partie restauration. Il privilégiera les produits de territoire locaux et les circuits courts.
- Il renforcera l'animation au village: le commerce sera largement ouvert, avec des horaires en lien avec le territoire et ses habitants. Il sera primordial de dispenser un

service de qualité et de la bonne humeur à l'ensemble de la clientèle. Il s'efforcera de maintenir un environnement propre et attrayant où le client se sentira à l'aise pour venir chercher les produits ou se restaurer.

- Des connaissances en comptabilité et toute matière utile à la gestion de ce type d'établissement sont souhaitables.

IV. CONDITIONS D'EXPLOITATION ET CADRE JURIDIQUE

1. Formalités administratives

Le preneur devra être inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés (extrait Kbis); Il devra être en règle avec la législation en vigueur, notamment avoir satisfait à ses obligations fiscales et parafiscales.

Il devra accomplir les formalités administratives pour l'ouverture au public (demande de mutation du permis d'exploitation d'une licence restaurant de niveau III) et accomplir les formalités administratives pour l'ouverture au public et les formations obligatoires (débit de boissons et HACCP).

2. Modalités d'occupation

Le locataire, devra s'acquitter d'un loyer mensuel minimum de 100 € pour le commerce.

Le local objet de l'appel à projet sera livré « brut » avec des équipements de cuisine.

Les charges imputables au Bailleur au titre de l'immeuble seront les suivantes :

-Les dépenses relatives aux grosses réparations mentionnées à l'article 606 du Code civil, ainsi que le cas échéant les honoraires liés à la réalisation de ces travaux ;

-Les dépenses relatives aux travaux ayant pour objet de remédier à la vétusté ou de mettre en conformité avec la réglementation les locaux loués dès lors qu'ils relèvent des grosses réparations mentionnées à l'article 606 du Code civil.

Les autres travaux d'aménagements de matériels et agencements seront réalisés par le futur exploitant. S'y ajoutent les contrats d'entretien du matériel, de gardiennage, d'assurance des locaux, de fourniture d'électricité et d'eau.

Les locaux seront utilisés par le preneur à usage exclusif de bar, restaurant et épicerie.

Les conditions de location seront définies par un contrat de location.

3. Constitution du dossier de candidature

Chaque candidat intéressé devra constituer un dossier de candidature composé :

• D'une note de présentation du projet d'exploitation comprenant :

- les motivations du candidat pour son projet professionnel ;
- un descriptif du projet d'exploitation : une description de l'offre de produits et des prestations, prix pratiqués, moyens humains ;
- le CV du candidat, développant notamment l'historique des activités de même type exercées ;
- un planning d'organisation comprenant notamment les plages d'ouverture sur une semaine (amplitudes horaires, jours d'ouvertures...) ;
- un extrait de casier judiciaire.

La transmission de la note de présentation est obligatoire pour l'étude de la recevabilité des candidats, à défaut la candidature sera rejetée.

• De pièces administratives :

- copie de la carte nationale d'identité ;
- copie des diplômes qualifiants pour la restauration ;
- le cas échéant, un extrait de l'immatriculation au registre du commerce et de sociétés (extrait Kbis) et le dernier bilan avec les liasses fiscales.

V. RETRAIT ET DÉPÔT DU DOSSIER DE DÉCLARATION DE CANDIDATURE

1. Retrait du dossier

Le dossier de candidature en version papier est à retirer sur demande à la Mairie de Ventiseri.

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h00/12h00 – 14h00/16h00

Mercredi : 8h00/12h00

Tél : 04.95.57.99.10

Le dossier est disponible aussi par voie électronique sur demande :

Contact : accueil@ventiseri.fr

Ou à télécharger sur le site de la commune de Ventiseri : <https://www.ventiseri.fr/>

2. Remise du dossier

Les dossiers de candidature devront être envoyés ou déposés à la Mairie de Ventiseri au plus tard le mardi 21 juin 2022 à 12h00, cachet de la poste faisant foi, à: Mairie de Ventiseri, Travo,20240 Ventiseri.

Les offres par voie électronique sont admises, mais le demandeur devra s'assurer de l'arrivée de son mail en temps et heure.

Contact : accueil@ventiseri.fr

Ou à télécharger sur le site de la commune de Ventiseri : <https://www.ventiseri.fr/>

3. Admissibilité

La Commune de Ventiseri se réserve le droit de rejeter toute candidature qui ne répondrait pas aux règles d'admissibilité prescrites.

4. Attribution

Les dossiers de déclaration de candidature feront l'objet d'un examen approfondi en stricte confidentialité par la commune et ne seront pas communicables aux tiers ni aux concurrents.

Un avis sur chaque dossier sera émis en tenant compte :

- du profil, de l'expérience et de la compétence du candidat ;
- de la qualité du projet, du concept d'exploitation et de l'équilibre économique ;
- de la variété des produits proposés et des prix pratiqués ;
- des moyens humains.

Outre ces capacités, l'originalité de l'offre (notamment de la partie restauration), l'intégration dans le tissu économique, les horaires d'ouvertures (en association avec la vie locale) feront partie des critères de sélection des candidats.

Les candidats sélectionnés seront invités à présenter leur dossier devant les responsables de la commune et les autres personnes associées.

A l'issue de ces entretiens, le jury se prononcera sur le choix définitif du candidat. La commune de Ventiseri restera souveraine, en toute circonstance, pour désigner le choix du locataire.

Pour les candidats non retenus à l'issue de la procédure de sélection, un courrier leur sera notifié, dès que la commune aura arrêté son choix.